



Concours du second degré

Rapport de jury

CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)

CONCOURS D'ACCES À L'ÉCHELLE DE REMUNERATION (CAER)

Session 2015

Rapport présenté par :
Michèle JEANNE-ROSE
Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale
Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

Introduction

1. Les candidats.....	4
2. Le jury.....	5
3 L'épreuve écrite d'admissibilité.....	5
3.1 Rappel du texte	
3.2 Le programme	
3.3 Le sujet.....	6
3.3.1 Le choix du sujet	
3.3.2 Le sujet de la session 2015	
3.3.3 Analyse du sujet	
3.4 Evaluation.....	10
3.4.1 Principes d'appréciation et de hiérarchisation des copies	
3.4.2. Traitement de la première partie par les candidats	
3.4.3 Traitement de la seconde partie par les candidats	
3.4.4 Typologie des copies	
3.5 Recommandations.....	12
4. Résultats de l'admissibilité.....	13
5. L'épreuve orale d'admission.....	14
5.1 Rappel de l'épreuve	
5.2 Le programme	
5.3 Les APSA support des séquences d'enseignement.....	15
5.4 Le déroulement de l'épreuve.....	16
5.4.1 La question	
5.4.2 L'entretien	
5.5 L'évaluation.....	17
5.5.1 Les prestations des candidats	
5.5.2 Les résultats de l'épreuve orale	
5.5.3 Recommandations	
6. Résultats du concours.....	20

Introduction

Le concours interne de recrutement de professeur d'éducation physique et sportive et le concours pour l'accès à l'échelle de rémunération s'adressent à des enseignants disposant déjà d'une expérience professionnelle. La conception des épreuves et les sujets proposés permettent aux candidats de valoriser leurs acquis.

L'analyse réflexive est au cœur de ce concours, sa préparation repose en grande partie sur la capacité à s'appuyer sur son expérience singulière pour la dépasser, à la questionner pour faire des liens et construire du sens entre pratique et théorie, à s'interroger sur les élèves, sur sa discipline et sur le système éducatif.

La session 2015 s'est déroulée dans les locaux du CREPS de Vichy, tant pour la correction de l'épreuve écrite, que pour l'admission. Le directeur remercie madame la directrice et toute son équipe pour leur disponibilité et la qualité de leur accueil.

Le jury souhaite apporter tout au long de ce rapport des informations qui éclaireront sur la session 2015 et aideront les candidats à se préparer.

1. Les candidats

Année	Concours	Inscrits	copies	% présents aux écrits
2013	PUBLIC	1492	902	60%
	PRIVE	781	590	76%
	TOTAL	2273	1492	66%
2014	PUBLIC	1344	833	62%
	PRIVE	833	616	74%
	TOTAL	2177	1449	67%
2015	PUBLIC	1193	740	62%
	PRIVE	727	546	75%
	TOTAL	1920	1286	66.9%

Si globalement, on observe une diminution des inscriptions, le pourcentage de présents reste identique depuis trois ans : autour de 75% pour le CAER et de 67% pour le concours du public.

CONCOURS	TITRE	INSCRITS	PRESENTS	%PRESENTS	POSTES
CAPEPS PUBLIC	M	870	539	61.95%	65
	MME	323	201	62.23%	
CAER	M	530	395	74.53%	80
	MME	197	151	76.65%	

Comme pour les sessions précédentes, on retrouve particulièrement quatre origines professionnelles :

- Contractuels, maîtres contractuels de l'enseignement privé
- Assistants d'éducation
- Professeurs des écoles
- Contractuels de la fonction publique territoriale

Tous les candidats ne sont pas en situation permanente d'enseignement de l'EPS dans le second degré, voire en situation d'enseignement, mais ils ont en commun de travailler avec des publics d'âge scolaire.

2. Le jury.

Il comptait 50 membres: 26 femmes, 24 hommes et pour cette session, 17 nouveaux membres.

Présidente :	Michèle JEANNE-ROSE	IGEN
Vice présidents	Alexandre FALCO Jean René JOLY	IA-IPR IA-IPR
Secrétaires du concours	Philippe ANDRIEUX	Professeurs agrégés HC
	Didier HALAIS	Professeurs agrégés HC
Membres du jury	50 professeurs 26 femmes, 24 hommes	

NB : Ce jury comprenait des professeurs du ministère de l'agriculture, de celui de l'enseignement supérieur, de l'enseignement privé, de l'AEFE, de l'UNSS.

3. L'épreuve d'admissibilité

3.1 Rappel du texte

- Epreuve écrite d'admissibilité – Durée 4 heures
 - Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.
 - L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur les activités physiques, sportives ou artistiques, la didactique de l'éducation physique et sportive, son programme d'enseignement, son organisation et sa mise en œuvre dans le second degré.
 - L'épreuve prend appui sur un programme fixé pour deux ans et qui se rapporte au programme des lycées et collèges.
 - Coefficient 1

3.2 Le programme

Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité porte sur :

- Les composantes du métier de professeur d'EPS ;
- La prise en compte en EPS de la diversité des élèves ;
- L'activité de l'enseignant et les apprentissages des élèves ;
- L'évaluation des acquis des élèves et les compétences énoncées dans les programmes
- Les examens en EPS

3.3 Le sujet:

Le sujet devait permettre à tous les candidats de témoigner d'une réflexion sur le métier de professeur construite dans la pratique et étayée par des connaissances institutionnelles et scientifiques. La maîtrise des connaissances institutionnelles constitue une des exigences de ce concours interne.

3.3.1 Le sujet de la session 2015

« A l'heure où l'équité de notre système est plus que jamais un impératif, il faut redoubler d'attention envers les plus fragiles de nos élèves ».

En vous référant à vos connaissances et à votre expérience professionnelle, vous montrerez comment cette nécessité s'impose au professeur d'EPS. Vous développerez deux propositions différentes illustrant les choix que vous faites pour amener ce public à la réussite.

Cédric ASFA (2013). Qui décroche ? Education et formation n°84

3.3.2 Analyse du sujet

Le sujet mettait en relation trois notions : l'équité du système éducatif, la fragilité de certains publics scolaires et la notion de réussite de tous les élèves. Pour les publics les plus fragiles, le principe d'équité doit organiser tout l'enseignement afin qu'ils puissent eux aussi accéder à la réussite. C'est à cette condition que l'école s'inscrira dans la réduction des inégalités.

- Le sujet était référé aux objectifs de la loi de refondation de l'école de la république :

- « Les objectifs fixés par la nation à son école figurent dans le rapport annexé à la loi du 8 juillet : une école à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun. La refondation de l'école doit en priorité permettre une élévation générale du niveau de tous les élèves ». Il renvoyait à un des défis majeurs auquel le système éducatif est confronté : celle de la réussite de tous les élèves. En effet, si l'école a toujours su faire réussir une fraction importante de la population scolaire, elle est désormais jugée sur sa capacité à amener toute une classe d'âge à un niveau de qualification reconnue. Poser la question de l'équité, c'est souligner la nécessité de tenir compte de caractéristiques spécifiques d'individus ou de groupes pour donner à chacun la possibilité de réussir. L'équité renvoie à une notion de justice, mais aussi de morale et à des valeurs. « L'équité corrige le droit en tenant compte des inégalités afin de placer les hommes sur un pied d'égalité ».

- Il reprenait l'esprit des programmes de la discipline. Qu'il s'agisse du collège ou des lycées, les programmes d'EPS rappellent qu'elle s'adresse à tous les élèves. On ne peut donc exclure une partie de la population.

Par exemple, les textes du collège de 2008 insistent sur la nécessité de proposer à tous les élèves une EPS diversifiée et équilibrée, condition de mise en place d'une culture commune.

« L'EPS a le devoir d'aider tous les collégiens, filles et garçons, à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, de nouveaux pouvoirs moteurs pour construire une image positive de soi ».

Les programmes des lycées de 2010 réaffirment cette obligation: « Le lycée se doit d'accueillir tous les élèves. Il est de la responsabilité et de la compétence des enseignants de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement. « L'enseignant dispose de toute latitude pour adapter son enseignement, les situations d'apprentissage, les rôles distribués, les outils utilisés, les évaluations aux possibilités et ressources réelles des élèves »

Pour une partie de la population orientée en voie professionnelle, la réflexion sur l'équité est abordée pour « supprimer les phénomènes d'exclusion et parvenir à une intégration de tous dans leur diversité ».

Travailler à plus d'équité renvoie à des enjeux sociaux, car plus d'équité apporte plus de cohésion, et surtout moins de tension entre les individus. L'absence d'équité amène frustration et violence, désintérêt, ennui, sentiment d'abandon et agit sur les apprentissages. L'équité renvoie aussi à des enjeux économiques, car les conséquences de l'iniquité peuvent être financières. On pense ici particulièrement au coût pour la société du décrochage scolaire.

Introduire de l'équité dans le système repose donc sur des valeurs, comme celle de justice, mais c'est aussi une exigence qui s'appuie sur des compétences que l'on attend de chaque professeur. Les candidats devaient montrer qu'ayant saisi les enjeux, ils agissaient en tant que professionnels de l'enseignement pour des publics bien identifiés.

- **Le sujet faisait aussi référence aux élèves les plus fragiles.** Dans l'esprit d'un concours interne, s'appuyant sur l'expérience professionnelle, ce terme devait avoir une résonance pour chacun des candidats. Quel que soit leur secteur d'activité, chaque candidat avait rencontré au cours de sa carrière, une ou plusieurs formes de fragilité qu'il lui appartenait de définir. Est fragile, celui qui est « de faible constitution, qui a peu de résistance physique ou psychologique - qui est peu stable, éphémère, précaire ».

Les candidats pouvaient faire référence à différents types de fragilité : fragilité sociale, fragilité scolaire, et fragilité en éducation physique et sportive.

Des élèves fragiles en éducation physique et sportive.

Les candidats pouvaient prendre appui sur leur pratique, pour illustrer ce que pouvaient être des élèves fragiles : des élèves ayant des ressources motrices peu développées et ayant besoin de plus de temps, de plus d'attention, de plus d'aménagement pour progresser et parvenir à des niveaux de compétences reconnus. Ils pouvaient aussi mentionner des élèves ayant à un moment une inaptitude physique, et pour lesquels il convenait de proposer des modalités d'enseignement adaptées, et enfin, ils pouvaient faire référence à des élèves en situation de handicap, bénéficiant d'un P.A.I, et nécessitant une prise en charge personnalisée.

Dans le contexte d'une EPS conçue majoritairement pour les garçons, on pouvait aussi évoquer la situation particulière des filles et questionner les conditions qui leur sont faites pour qu'elles parviennent à des apprentissages significatifs et valorisants.

Les programmes d'EPS attirent l'attention des professeurs qu'il s'agisse du collège, du lycée et de la voie professionnelle. Au collège, un paragraphe entier est consacré à l'accueil des élèves en situation de handicap, inaptés partiels, ou à besoins

éducatifs particuliers. « Conformément aux obligations fixées par la loi d'orientation et la loi sur le handicap de 2005, le collège se doit d'accueillir tous les élèves, quels que soient leurs besoins éducatifs particuliers ou leurs situations de handicap. Les finalités affichées par l'EPS au collège concernent en conséquence tous les élèves, ce qui suppose que la classe, les groupes d'apprentissage et l'enseignement de la discipline, soient organisés et aménagés pour le permettre ». « L'enseignant a toute latitude pour adapter son cours, les contenus, les rôles distribués ou les outils utilisés ainsi que les modalités d'évaluation, aux possibilités et ressources réelles des élèves... » « L'enseignant doit conduire ces collégiens à besoins particuliers à la réussite et à la maîtrise des compétences du programme ». On pouvait aussi évoquer les interventions pédagogiques particulières « Pour répondre à des attentes ou des besoins repérés, des interventions pédagogiques particulières peuvent être envisagées dans le cadre du projet pédagogique d'EPS. Elles peuvent prendre les formes d'actions de soutien pour les élèves présentant, à leur arrivée au collège, des insuffisances ou des lacunes... »

Les programmes du lycée s'inscrivent dans cette même volonté : « Au-delà des enseignements obligatoires, pour des élèves à besoins particuliers (obésité et surpoids, manque de confiance et d'estime de soi, timidité, stress, etc.), des élèves en difficulté au regard des compétences-clés (le savoir nager par exemple), des dispositifs adaptés d'enseignement et d'animation, disciplinaires et pluridisciplinaires peuvent être envisagés dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Ils peuvent également prendre la forme de séquences d'enseignement préparant et s'intégrant à des actions spécifiques de l'établissement (cross, stages, actions humanitaires ou festives, etc.).

Des élèves fragiles socialement et scolairement qui ne sont pas au rendez-vous des apprentissages, ceci pour de multiples raisons :
- « Un enfant de famille pauvre est un enfant qui vit avec d'importantes fragilités financières, sociales, culturelles », ce peut être par exemple le cas d'élèves de l'éducation prioritaire. On peut aussi faire référence aux élèves ne possédant pas un registre lexical leur permettant de s'adapter convenablement au monde scolaire. Comment l'école contrebalance-t-elle ces inégalités structurelles ? L'école accueille aussi des élèves en « panne de motifs d'agir », porteurs d'un sentiment d'incompétence construit à une suite d'échecs successifs. Cela peut se retrouver dans des sections, ou des filières non choisies et parfois connotées négativement. On pouvait aussi mentionner dans l'esprit du décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 - J.O. du 20-11-2014) élèves nouvellement arrivés en France, incluant les élèves allophones ; enfants du voyage, mais aussi, sportifs de haut niveau à la condition que le candidat fasse la démonstration que cette caractéristique ait des répercussions sur les apprentissages scolaires et tout particulièrement en éducation physique et sportive.

Il s'agissait donc pour les candidats de circonscrire des profils de public et de montrer comment le professeur seul, ou en équipe pédagogique, s'inscrivait dans une démarche de réduction des inégalités.

Il débouchait sur des propositions.

Le devoir devait faire apparaître d'une part la nécessité de l'équité pour faire réussir

des élèves fragiles, d'autre part, l'action de l'enseignant pour y parvenir et amener l'élève à être au rendez vous des apprentissages qu'il s'agisse de l'EPS ou plus globalement dans sa scolarité.

Parmi tous les possibles, les candidats devaient faire le choix de deux propositions illustrant comment ils entendaient conduire ce public à la réussite. Il était possible d'envisager une réussite en éducation physique : passer d'un niveau de compétence à un autre en mobilisant l'ensemble de ses ressources. Mais il était possible d'envisager une EPS « contributive », aidant l'élève dans sa réussite scolaire. Les candidats pouvaient se référer au socle commun de connaissances et de compétences par exemple. Enfin, la notion de réussite éducative pouvait être convoquée.

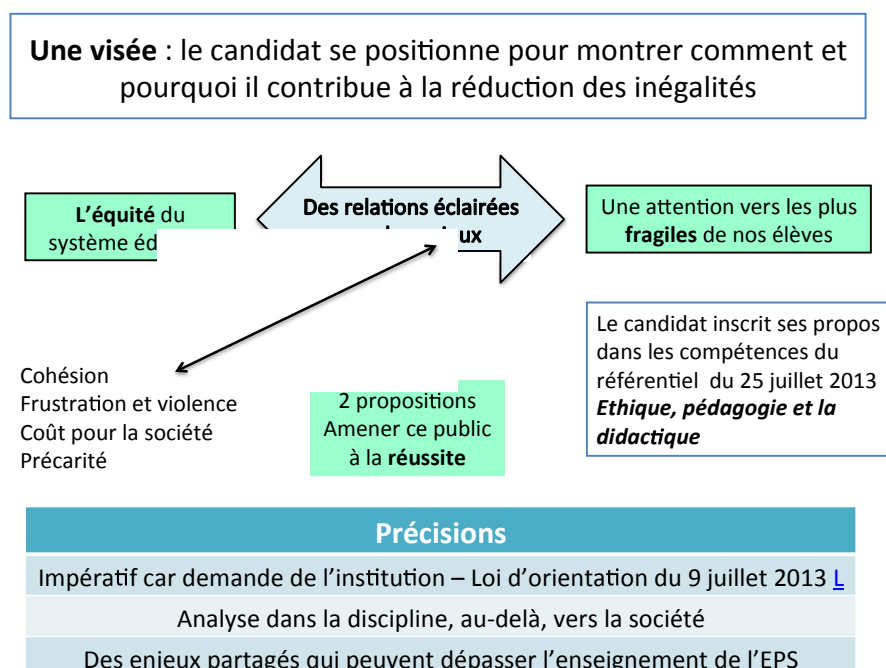
L'équité exige des compétences professionnelles

On pouvait ici mentionner des éléments du texte définissant les compétences professionnelles attendues de tout enseignant, de juillet 2013 :

- l'enseignant agit en éducateur responsable et selon des principes éthiques,
- l'enseignant diagnostique : il connaît les élèves et les processus d'apprentissage,
- l'enseignant est outillé : Il construit, met en œuvre, et anime des situations d'apprentissages en prenant en compte la diversité des élèves. Il évalue les progrès des élèves.

« L'enseignant dispose de toute latitude pour adapter son enseignement, les situations d'apprentissage, les rôles distribués, les outils utilisés, les évaluations aux possibilités et ressources réelles des élèves ». Il travaille au sein d'un collectif et utilise des partenariats : le travail en équipe permet de « partager un projet qui propose des traitements didactiques adaptés à tous les élèves : aptes, inaptes partiels ou en situation de handicap ». On attendait des propositions référées aux programmes du collège ou du lycée : compétences attendues de nature motrices, méthodologiques et sociales, explicitant des préoccupations disciplinaires telles qu'énoncées dans les programmes, ou plus largement des compétences éducatives illustrant différents types de fragilité sociale, scolaire, ou spécifique à l'EPS .

En résumé.



3.4 Evaluation

Le jury a été attentif au niveau de compréhension et d'analyse du sujet, et aux connaissances, pratiques et théoriques,- institutionnelles ou scientifiques-, mises au service de cette réflexion, et étayant les propositions ainsi que leur pertinence au regard du propos.

La nature du discours, de l'allusif à l'explicite, du descriptif à l'argumenté a aussi permis de mieux hiérarchiser les copies

3.4.1 Traitement de la première partie par les candidats

Le jury a repéré quatre niveaux d'analyse du sujet

- Le candidat interprète le sujet et s'affranchit du sujet pour en recréer un autre.
- Le candidat définit lapidairement les termes du sujet en introduction, mais n'exploite pas cette définition pour proposer un fil conducteur au devoir. Ce travail méthodologique n'est pas assez développé et pas finalisé.
- Le candidat met en relation deux à deux les termes du sujet. Cette approche incomplète se répercute tout du long de la copie. Des orientations non pressenties en introduction contribuent à présenter un devoir à l'aspect incertain.
- Le candidat établit des relations entre tous les termes du sujet, même s'ils circonscrivent les termes de manière inégale. On trouve des analyses pertinentes et un effort de cohérence dans les meilleurs devoirs

3.4.2 Traitement de la seconde partie par les candidats

Le jury a par ailleurs repéré quatre niveaux de conception des propositions pédagogiques :

- Des propositions pédagogiques privilégiant le point de vue descriptif: la copie tente d'illustrer une ou des situations vécues, mais sans se détacher du simple récit ou narration d'expérience avec tel élève ou telle classe. Pour bon nombre de cas, les propos développés ne permettent pas d'apprécier le recul du candidat sur sa propre pratique. Parfois, les propos sont développés sur un mode « incantatoire » (l'enseignant doit...il faut que...) ou sous une forme qui laisse penser qu'une « magie de la tâche » opère.
- Des propositions pédagogiques privilégiant le point de vue générique : la notion relative aux « *plus fragiles de nos élèves* » est souvent gommée au profit d'un discours général sur les difficultés des élèves, l'hétérogénéité, leur diversité, la motivation, le sens, la pédagogie du projet, du contrat. Ces éléments, qui témoignent d'un réel effort de préparation, ont malheureusement bien souvent été traités « en soi ». Les propositions se sont souvent attachées à exposer un panel d'outils pédagogiques et/ou didactiques « à disposition » de l'enseignant.

- Des propositions opérationnelles et pertinentes explicitant une volonté de transformation chez les élèves ainsi que les moyens mis en œuvre pour les favoriser. Elles mettent en lien le contenu des situations avec le type de fragilités repérées, sans pour autant éluder le fonctionnement du groupe classe. Les choix sont énoncés et comparés à ceux effectués pour l'ensemble du groupe classe
- Les propositions opérationnelles les plus pertinentes sont celles qui ont élargi leurs visées en termes d'apprentissage. Elles témoignent de la prise de recul du candidat par rapport au sujet posé. Certaines copies se sont intéressées aux aspects collaboratifs de l'action de l'enseignant au sein d'un contexte d'enseignement plus large que celui de la classe, en coopération avec d'autres partenaires du système. Celles-ci font apparaître parfois un élargissement aux implications scolaires (lutte contre le décrochage), sociales (intégration sociale) voire sociétales (citoyenneté) de la réflexion. Certaines copies attestent de la prise de recul du candidat par rapport au débat, évoquant des limites éventuelles et justifiées à leur action, sans pour autant remettre en question la légitimité du sujet. Ces copies sont souvent accompagnées de propos ayant trait à l'éthique professionnelle.

3.4.3 Typologie des copies

Les copies les plus faibles

Deux profils semblent récurrents :

Pour le premier modèle, les termes du sujet sont pris en compte dans l'introduction mais ne sont mis en relation. Les pratiques professionnelles sont quasi inexistantes des copies. L'élève y est souvent épistémique y compris lorsqu'il est fragile. Le devoir présente une série de lieux communs ou de clichés reprenant plus ou moins les termes du sujet. Ainsi par exemple, « la fragilité de l'élève est liée à son échec scolaire » ou le professeur « se doit de prendre en compte ses difficultés » ou encore « l'élève obèse va marcher au lieu de courir » et celui « qui est inapte va observer ».

Sur le second modèle, les termes du sujet sont complètement escamotés et les pratiques donnent à voir des professeurs qui ont l'intention de différencier leur enseignement au regard d'élèves divers et dont les caractéristiques sont prises en compte par le biais d'évaluations diagnostiques ou les projets. Mais à aucun moment le candidat ne rentre dans le vif du sujet pour expliciter ce que sont les caractéristiques en question (fragilité) ni les traitements pédagogiques ou didactiques qu'il en fait.

Parfois les copies conjuguent les deux types d'erreur. Dans tous les cas, professeurs qui enseignent et élèves qui apprennent demeurent absents des copies et la différenciation devient une solution magique au service de la réussite la réussite de tous.

Dans le niveau médian

Les termes du sujet sont mis en relation et commencent à pénétrer les propositions pédagogiques notamment avec l'idée de faire réussir les élèves les plus fragiles.

L'équité est souvent mal comprise ou évacuée. La tâche est adaptée à des élèves particuliers mais les apprentissages à réaliser et les contenus enseignés ne sont pas explicitement exposés ou trop rares ou encore jamais en EPS. Ainsi l'élève fragile se voit proposer une activité plus ou moins bien adaptée. La fragilité est cependant un ancrage pour faire des propositions. Deux ou trois caractéristiques sont identifiées pour traiter de manière plus ou moins explicite les difficultés de ces élèves. Le reste de la classe n'est plus visible comme si le professeur devenait un précepteur d'élève fragile.

Les meilleures copies

Le candidat fait l'effort de bien définir les trois termes clés que sont l'équité, les fragilités, la réussite pour les mettre en relation et les introduire dans les pratiques d'enseignement présentées. Il inclut l'élève dans son cours en prenant en compte ce qu'il est globalement et surtout en n'oubliant pas qu'il est ici pour apprendre. Il lui donne accès à des contenus d'enseignement explicites dans une pratique adaptée pas seulement physiquement. Ainsi par exemple, un candidat prend en compte les différentes fragilités d'un élève en fauteuil en adaptant la pratique de course de haie (la haie étant remplacée par une corde) en pondérant la performance mesurée et en ajustant les contenus fondamentaux aux spécificités de la tâche. L'élève travaille avec les autres sur les méthodes pour améliorer ses compétences et ses résultats (observation, stratégies pour réussir). CMS, CP sont investies par tous par adaptation des problématiques d'apprentissage aux possibilités des élèves fragiles. La classe est appréhendée globalement et non uniquement du point de vue des élèves fragiles, ce qui réintroduit la notion d'équité et la réussite de tous.

Sur la forme

Il est important de signaler qu'il n'y a pas de corrélation systématique entre forme et fond. De mauvaises copies ont donné à lire un français de qualité, bien structuré, donnant facilement accès au propos. En revanche, les bonnes copies ne peuvent présenter une forme indigente (orthographe, calligraphie ou une structure) qui rend inaccessible la pensée du candidat.

3.5 Recommandations aux candidats

Dans l'esprit d'un concours interne, l'épreuve écrite conduit le candidat à montrer qu'il sait ce qu'est un élève formé en EPS et qu'il a réfléchi parallèlement à la contribution de cette discipline à l'atteinte des objectifs de l'école. Les candidats seront d'autant plus armés qu'ils auront pris l'habitude de réfléchir au sens de leur action (le pourquoi), au contenu de leur action (le quoi) et sur les modalités de mise en œuvre (le comment). Confronté quotidiennement à l'acte d'enseigner, ces routines professionnelles les prépareront utilement à cette épreuve. Il est aussi important que les candidats s'astreignent à rédiger de façon régulière et en temps contraint.

4. Résultats de l'admissibilité

CONCOURS	Titre	Présents	Admissibles	% Admissibles	Moyenne de tous les candidats	Moyenne des admissibles	Note du dernier admissible	Moyenne des admissibles
CAPEPS PUBLIC	M	539	107	68.16	08.6	12.86	10.5	12.86
	MME	201	50	31.84				
CAER	M	395	124	70.05	08.69	12.01	9.25	12.01
	MME	151	53	29.95				

5 Epreuve d'admission

5.1 Rappel de l'épreuve

L'épreuve s'intitule analyse d'une situation d'enseignement.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien ; elle porte sur une expérience d'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement du second degré. L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Le jury choisit d'interroger le candidat sur l'un ou sur plusieurs des éléments du dossier.

Durée de préparation : 2 h

Durée de l'épreuve : 1h15 maximum (exposé 30 minutes; entretien 45 minutes maximum) coefficient 2

5.2 Programme de l'épreuve orale d'admission

Liste des activités physiques sportives et artistiques pouvant servir de support aux deux séquences d'enseignement :

CP1 : course de demi-fond, course de haies, javelot, natation de vitesse, natation de distance.

CP2 : escalade, course d'orientation ;

CP3 : gymnastique, danse, acrosport ;

CP4 : badminton, tennis de table, basket, volley, football, lutte ;

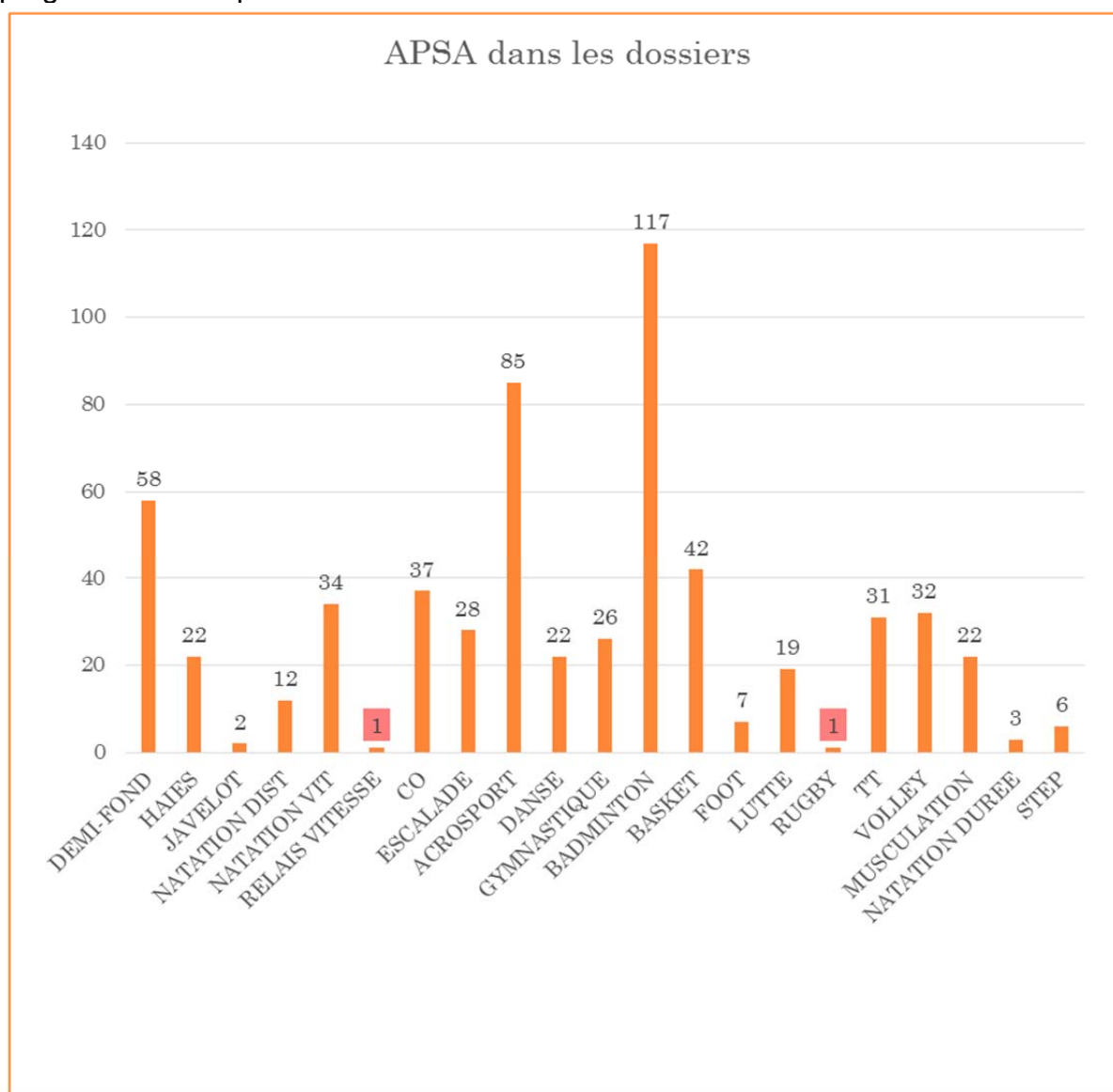
CP5 : Musculation, step, natation en durée.

Cette liste était identique à celle de la session 2014.

NB : une nouvelle liste d'activités sera publiée pour la session 2016.

5.3 Les APSA support des séquences d'enseignement.

Le dossier porte sur une expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive dans un collège ou un lycée et comporte, en outre deux séquences d'enseignement réalisées ou observées dans une ou plusieurs classes du niveau d'enseignement choisi par le candidat et fondées sur deux activités physiques sportives et artistiques distinctes choisies dans deux compétences propres à l'EPS, différentes parmi les cinq compétences propres CP1 à CP5 identifiées par les programmes disciplinaires.



La constitution de cette liste tient compte de la diversité des programmations des APSA au regard de conditions d'exercice très contrastées. On note que toutes les APSA proposées ont été présentées dans les dossiers, et particulièrement, le badminton, l'acroSPORT et le demi-fond. Le jury a veillé à interroger sur l'ensemble des activités.

APSA DOSSIERS / CHOISIES

APSA	Dossier	oral	%
COURSE DUREE	1	1	100%
DANSE	22	16	73%
CO	37	25	68%
VOLLEY	32	21	66%
MUSCULATION	22	13	59%
ESCALADE	28	16	57%
NATATION VIT	34	19	56%
ACROSPORT	85	46	54%
TT	31	16	52%
HAIES	2	1	50%
STEP	6	3	50%
LUTTE	19	9	47%
BADMINTON	117	52	44%
BASKET	42	18	43%
FOOT	7	3	43%
DEMI-FOND	58	24	41%
GYMNASTIQUE	26	10	38%
JAVELOT	22	8	36%
NATATION DIST	3	1	33%
NATATION DUREE	12	2	17%
Total	606	304	

5.4 Le déroulement de l'épreuve

5.4.1 La question posée

Le jury lit avec attention le dossier préparé par le candidat, dans lequel il rapporte une expérience pédagogique vécue ou observée, avec une classe de son choix. « Le jury choisit d'interroger sur l'un ou plusieurs éléments du dossier ».

Ce dossier permet au jury d'extraire une question permettant au candidat d'explicitier la situation d'enseignement et de montrer comment il a traité un des points du programme avec des élèves clairement identifiés, dans un contexte précis. Le jury a veillé à utiliser toutes les APSA du programme. La question posée vise à faire apparaître ce que le professeur conçoit et met en œuvre pour que tous les élèves de la classe proposée, avec leurs caractéristiques, apprennent en EPS et accèdent par l'EPS à des compétences plus transversales.

La question posée est identique pour tous les candidats :

**Dans votre dossier, vous mentionnez à la page « ». A la lumière de cet élément, quelles situations d'apprentissage en EPS (deux au minimum, trois au maximum) proposeriez vous à la séquence d'enseignement numéro..... du cycle de..... dans l'activité..... pour les élèves de la classe de.... ?
Faites état des déterminants qui vous ont amené(e) à choisir ces situations.**

Le candidat dispose de deux heures pour préparer sa réponse à la question posée.

5.4.2 L'entretien.

« L'entretien a pour base la situation choisie : il porte sur les aspects techniques et didactiques de l'activité choisie et est étendu à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat »

A l'issue de sa présentation, l'entretien de quarante cinq minutes permet d'aborder l'intervention devant les élèves, le face à face pédagogique : « concevoir, intervenir pour faire apprendre » cette partie permet d'aborder les apprentissages et leur temporalité, les mises en activité des élèves, les approches pédagogiques, la différenciation, l'évaluation des acquis, la sécurité.

Puis le questionnement est élargi à des « questions vives » qui traversent l'école, la perception des enjeux. On évalue la capacité du candidat à réfléchir et à se situer dans le système éducatif. En prenant appui sur l'exposé du candidat ou sur un élément mentionné dans son dossier, l'échange porte sur les valeurs républicaines, leur transmission dans les cours d'EPS, la responsabilité. On apprécie la prise de recul, et on situe la maîtrise de connaissances règlementaires.

5.5 L'évaluation

Parmi les différents outils utilisés, le référentiel de compétences professionnelles sert de filtre permettant d'analyser le discours du candidat tant dans l'exposé que durant l'entretien et tout particulièrement :

Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

Organiser et assumer un mode de fonctionnement du groupe, favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

Evaluer les progrès des élèves.

S'engager dans une démarche de développement professionnel.

Faire partager les valeurs de la république.

Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

Accompagner les élèves dans leur parcours de formation. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

5.5.1 Prestations des candidats

Les dossiers présentés étaient en général de bonne qualité : faciles à lire et suffisamment étoffés pour permettre la formulation d'un sujet adapté au contexte

présenté. Très peu de candidats ont été « hors sujet ». De même, le jury a apprécié que les situations de mise en danger caractérisée et confirmée aient été rares.

En dehors de ces cas extrêmes, les candidats les plus en difficulté ont limité leur proposition à une simple mise en situation des élèves, sans que le jury puisse identifier ce que faisait l'enseignant pour que ses élèves apprennent, et souvent sans que le jury saisisse ce qu'il voulait qu'ils apprennent.

De nombreux candidats ont fait des propositions en rapport avec le problème qui leur a été soumis, cependant celles ci s'adressaient à un élève « générique ». On parle de l'élève, ou d'une classe, sans pouvoir en repérer des caractéristiques justifiant les choix qui ont été faits. Ces propositions pourraient convenir à n'importe quel groupe d'élève quel que soit leur niveau.

Pour un concours de recrutement de professeurs d'EPS, cadre A de la fonction publique, concepteur de son enseignement, le jury attend que les candidats illustrent à travers deux ou trois situations d'apprentissage, leur capacité à « enseigner en prenant en compte quelques grandes caractéristiques des élèves de la classe qu'ils ont choisie pour traiter la question posée. Ceci constitue l'exigible de ce concours de recrutement.

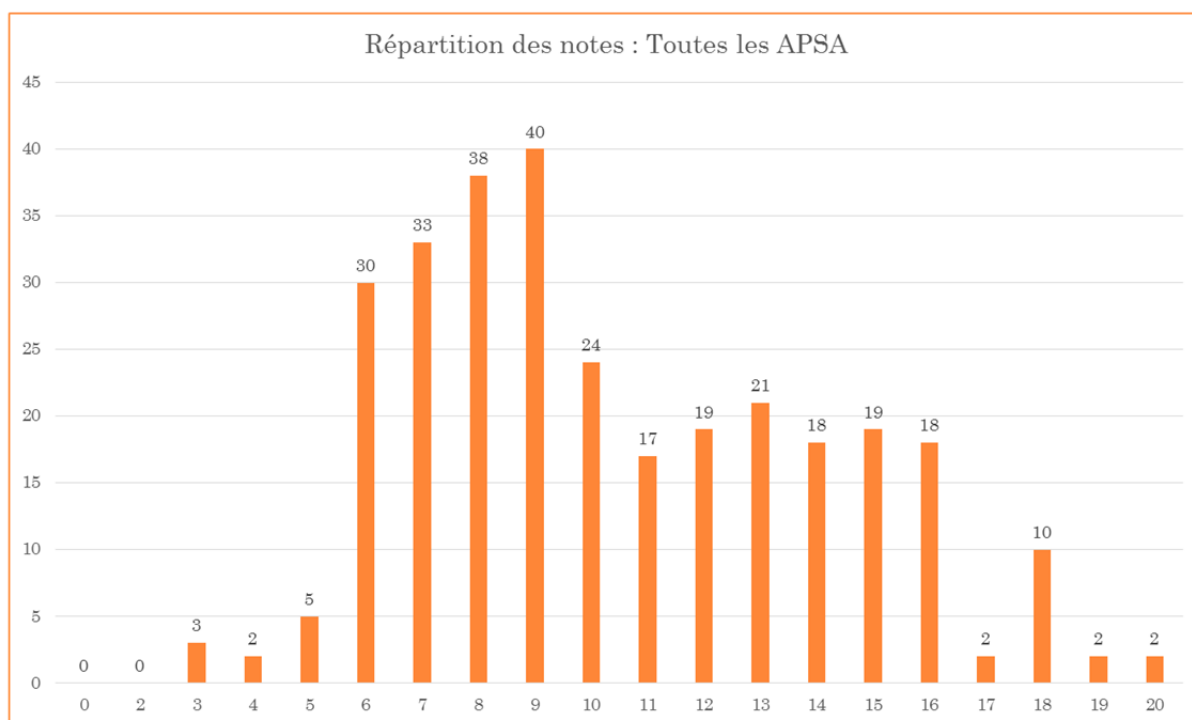
D'autre part, les candidats doivent avoir intégré le sens des programmes actuels qu'il s'agisse du collège, ou des lycées, généraux technologiques ou professionnels. La référence à des niveaux de compétences attendus, la capacité à dépasser les seules compétences motrices, pour chercher à intervenir sur des compétences plus transversales, appelées méthodologiques et sociales dans les programmes de la discipline, constituent l'exigible de cette épreuve. Très souvent, ces données figurent dans le dossier, mais faute d'avoir été réfléchies, elles restent inexploitées tant dans l'exposé que dans l'entretien.

Le second champ de l'entretien prend appui sur un élément mentionné par le candidat, le plus souvent au cours de son exposé, ou dans son dossier.

Rares sont les candidats ayant une posture ou un discours incompatibles avec la fonction de professeur. Mais on constate aussi les difficultés de certains à inscrire leur discipline dans un cadre plus large et à percevoir les défis que l'école doit relever alors qu'ils y sont confrontés quotidiennement.

Pour autant, de très bons candidats témoignent de leur réflexion pertinente sur leur discipline, et sur le système éducatif.

5.5.2 Résultats de l'épreuve



5.5.3 Recommandations aux candidats

Les conseils formulés dans le rapport de la session 2014 demeurent valables : Le candidat construit son dossier et propose par son contenu des pistes de questionnement au jury. La question n'est pas un piège, mais doit permettre au candidat de faire valoir ses connaissances, sa réflexion, ses compétences professionnelles.

L'activité professionnelle constitue la base de la préparation à cette épreuve orale et nous invitons les candidats à établir de façon régulière des bilans de leurs cours et de leurs cycles, à rédiger de courtes analyses de l'activité des élèves, tout particulièrement en prenant en compte la diversité des profils dans une classe, à se questionner sur la réussite ou les échecs des élèves face aux apprentissages. Les candidats doivent apprendre à mettre en relation leur pratique d'enseignement et les apprentissages des élèves. D'autre part, quelques mises en situation devraient permettre de mieux appréhender les temps d'exposé et d'entretien.

Il semble important de rappeler que le jury écoute le candidat avec neutralité et bienveillance et fait abstraction de ses propres conceptions pour saisir la logique du candidat.

6 Résultats du concours

Résultats du concours

Moyenne du dernier admis CAPEPS interne	11,25
Moyenne du dernier admis CAER	10,08
Moyenne du major CAPEPS interne	17,58
Moyenne du major CAER	17,83
Note d'oral la plus basse des admis CAPEPS interne	9
Note d'oral la plus basse des admis CAER	7

	admissibles	reçus	%
femmes	103	45	44 %
hommes	231	100	43 %